



Opération façade

Commune de Saint Amans Soult

Depuis 2000 la commune de Saint Amans Soult a mis en place une opération de rénovation de façade. Cette opération a pour but d'accompagner la dynamique de réhabilitation de logements privés, de valoriser les bâtiments et les aménagements publics, mais aussi de mettre en valeur le centre ancien et le patrimoine bâti de qualité.

La Commune intervient à hauteur de **25% sur le montant des travaux** ; la subvention étant **plafonnée à 2000 €** par immeuble.

Les conditions de recevabilité et conditions d'obtention :

- L'immeuble doit être situé dans le périmètre défini et doit avoir plus de 20 ans.
- Est concerné tout immeuble quelle que soit sa destination
- Est concerné la rénovation des façades sur rue ou directement à la vue à partir du domaine public, avec en priorité les façades sur rue ou façades pignon.
- Obligation est faite de réaliser le traitement des menuiseries (sauf si ces dernières sont en bon état) en même temps que les travaux sur la façade
- Obligation est faite de respecter les recommandations techniques et la palette de couleurs proposées par la commune.
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise inscrite au registre des métiers. Il est admis que les travaux de peinture des menuiseries soient réalisés par le propriétaire lui-même, à condition qu'ils soient réalisés conformément aux règles de l'art.
- Le délai de réalisation est de 1 an à partir de la date d'octroi de la subvention.

Pièces à fournir :

- Dossier de demande de subvention complété et signé
- Déclaration de travaux.
- Justification de l'âge de l'immeuble
- Devis des travaux
- Photos des façades
- Relevé cadastral indiquant l'immeuble
- RIB

Attention, pour obtenir la subvention OPERATION FACADES, aucun travaux ne doit être entrepris avant la décision du Conseil Municipal.

Vous pouvez nous joindre au 05 63 98 30 43 pour tout renseignement complémentaire.